

Décision Générale colonial

Décision n° 890 T.S.F

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 18 août 1949
Numéro JO n° 8 du 31/08/1949	Date du numéro 31 août 1949

TEXTE INTÉGRAL

KaYad Obsie, ouvrier de maitrise 7° échelon, en service à la station côtiere, est reclassé ouvrier de maitrise S° échelon, pour compter du 1° août 1949. L'intéressé conserve au 1er août 1549 une aucienneté de 11 mois 26 jours.